

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>			
Département(s)	DECS/DSJS	Date	6 novembre 2023
Numéro	23.256	Heure	

<b>Auteur-e(-s) :</b> Commission des pétitions et des grâces	<b>Lié à</b> (facultatif) : ad <a href="#">23.617</a>
--	--

<b>Titre :</b> Bilan et perspective pour les métiers du social
--

<p><b>Contenu :</b></p> <p>La commission des pétitions et des grâces prie le Conseil d'État de bien vouloir fournir au Grand Conseil un rapport qui présentera les résultats des négociations entre le canton et la commission faîtière de la CCT-ES (regroupant les employé-e-s, les employeurs et les syndicats des établissements spécialisés et institutions sociales) relatives à l'amélioration de leurs conditions de travail et à la revalorisation salariale, comparativement à celles de l'administration cantonale, ainsi que les perspectives envisagées par le gouvernement pour poursuivre et renforcer son soutien aux métiers du social. Le rapport sera particulièrement attentif à prendre en considération les deux questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quels résultats et solutions ont émergé des négociations entre l'État et la commission faîtière de la CCT-ES quant aux revendications liées à la hausse des salaires et aux conditions de travail ?</li> <li>2. Quelle feuille de route le Conseil d'État entend-il suivre et développer à futur, afin de contribuer à garantir et à maintenir, en partenariat avec la commission faîtière de la CCT-ES, une meilleure reconnaissance des métiers du social, tant du point de vue des salaires que de celui des conditions de travail, au-delà de l'année 2026 qui marquera la fin de l'actuelle CCT ?</li> </ol>
--

<p><b>Développement</b> (obligatoire) :</p> <p>La prise en charge et l'accompagnement des personnes nécessitant un soutien social par les établissements spécialisés constituent l'un des maillons forts de notre canton en matière de cohésion. Partant, il appartient à l'État de se donner les moyens de les soutenir, ainsi que les professionnel-le-s qui œuvrent chaque jour à leur bon fonctionnement. Il est cependant apparu aux yeux de la commission que des corrections sont nécessaires afin de garantir l'octroi des moyens financiers permettant l'application uniforme de la CCT-ES au sein des différents établissements spécialisés, de répondre aux besoins sectoriels d'une revalorisation des salaires se rapprochant de ceux de la fonction publique et d'améliorer les conditions de travail. Prenant acte des négociations en cours entre le Conseil d'État et les partenaires sociaux du domaine social, la commission invite le gouvernement à présenter au Grand Conseil, au terme de ces rencontres, les solutions qui ont pu s'en dégager. Cet état des lieux des résultats à court et moyen terme devra, en sus, être accompagné d'une feuille de route permettant de détailler les perspectives à long terme du gouvernement, afin de maintenir et poursuivre les améliorations engagées au-delà de l'actuelle CCT, dont la fin est programmée pour l'année 2026.</p>
--

<b>Demande d'urgence :</b> NON
--------------------------------

<p><b>Auteur-e ou premier-ère signataire :</b> <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :</p> <p>Boris Keller, président de la commission des pétitions et des grâces</p>
---

<b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :